

# Cahier de charges pour une planification agricole à Coeuve

## 1) Généralités

Au début 2009, les Autorités communales de Coeuve ont sollicité le Service de l'économie rurale (ECR) pour étudier la possibilité d'engager des améliorations foncières importantes sur son territoire.

Le 27 mai 2009 a eu lieu une séance d'information à l'intention des exploitants agricoles de Coeuve. Les responsables ECR ont présenté le contexte général des améliorations foncières et ont décrit les deux approches possibles que sont le remaniement parcellaire et l'amélioration du réseau de la desserte rurale (indépendamment d'un remaniement parcellaire).

Suite à cette séance, la commune a informé de la position des agriculteurs qui se prononcent unanimement en faveur de la deuxième variante. En effet, les arguments forts suivants par rapport à un remaniement parcellaire ont été retenus:

- la part relativement faible des terrains en propre dans la SAU des agriculteurs (problème des acquisitions en cours de remaniement parcellaire, problème des terrains de location);
- la question des vergers dont l'étendue représente environ un tiers du territoire agricole;
- l'écologie, avec la "surenchère" ressentie dans les dernières réalisations en Ajoie.

En fonction de cette position agricole, les autorités communales ont décidé d'engager une étude préliminaire sur l'amélioration de la desserte rurale de base sur le territoire communal (modèle Vendlincourt). Une commission ad hoc, présidée par M. Didier Chavanne, conseiller communal et agriculteur, a été désignée à cet effet. Le 17 septembre 2009, l'état des réflexions a été présenté au représentant ECR dans le terrain. Le 23 octobre 2009, la commune a transmis à ECR l'avant-projet des ouvrages retenus en vue d'une expertise fédérale.

Lors de la visite fédérale du 15 décembre 2009, les représentants ECR et OFAG ont émis des réserves au sujet de la desserte de détail telle que proposée et ont demandé qu'une planification agricole soit engagée. En effet, le projet présenté a été considéré comme une approche trop sectorielle d'une problématique beaucoup plus large: quel avenir pour l'agriculture de Coeuve, quelle vision a-t-on pour l'agriculture de Coeuve à l'horizon 2020 - 2030 et quels sont les moyens que l'on veut se donner pour la réaliser? Le récent outil de la Planification agricole, présenté lors d'un cours ARIDEA à Lausanne le 5 novembre 2009, a donc été proposé pour lancer une telle démarche stratégique, laquelle pourrait avoir valeur d'étude-pilote pour le Canton du Jura.

Par courrier du 19 janvier 2010, les autorités communales ont informé qu'elles étaient d'accord, d'entente avec les agriculteurs de Coeuve, d'engager une étude de planification agricole.

## 2) Périmètre de l'étude

Le périmètre englobe la totalité de la commune de Coeuve (1'162 ha). La SAU du territoire de Coeuve est d'environ 600 ha.

## 3) Méthodologie

La méthodologie applicable est définie dans le guide de planification agricole édité en 2009 sous l'égide de l'OFAG, de l'Association suisse pour le développement rural (suissemelio) et de la Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (geosuisse). Le guide est téléchargeable sur le site internet de suissemelio.

Le présent cahier de charges décrit sommairement les modules demandés, soit les modules 1 à 4:

- module 1: analyse
- module 2: stratégie
- module 3: objectifs
- module 4: mesures.

La réalisation du module 5 (accompagnement) n'est pas prévue. Toutefois, en fonction des conclusions, un tel module pourrait être demandé en complément.

L'aspect participatif représente un élément fort de la méthode.

## 4) Objectifs de la planification agricole

La démarche engagée doit poursuivre les objectifs suivants:

- a) analyser et montrer à quels défis la Commune de Coeuve et son agriculture devront faire face dans les 10 - 20 prochaines années en ce qui concerne le développement durable de l'agriculture locale et de l'espace rural de la commune;
- b) réfléchir sur les stratégies à développer et les objectifs à poursuivre pour les différents partenaires, en tenant compte de la situation de départ et des besoins exprimés;
- c) déterminer les mesures structurelles agricoles au sens large (multifonctionnalité) ainsi que les instruments appropriés pour leur mise en œuvre dans la suite du processus;
- d) réaliser l'étude dans une démarche participative devant permettre:
  - une amélioration de la collaboration entre agricultrices/agriculteurs et un renforcement de la position, dans la commune, de l'ensemble des exploitants en tant que groupe;
  - une collaboration avec les milieux non-agricoles (sensibilisation, compréhension mutuelle) afin de dégager des solutions consensuelles;
  - le développement de synergies avec une utilité commune, en particulier pour la commune de Coeuve, par la mise en place d'infrastructures multifonctionnelles ou par la revalorisation et l'entretien du paysage;

- l'information du public pour que les mesures arrêtées et les instruments proposés puissent être acceptés par les décideurs et partenaires (instances de subventionnement, assemblée communale, propriétaires, etc.).

## 5) Organisation du projet

La planification agricole doit reposer sur une organisation la plus simple possible. Un fonctionnement avec deux groupes est proposé:

### a) Le groupe de projet (GP)

Le groupe assume la conduite opérationnelle du projet; il favorise la participation des groupes d'intérêts au travers d'ateliers et rend des comptes au Conseil communal; il est responsable de l'information en général.

Le groupe met sur pied un groupe de concertation (GC) avec lequel il organise des ateliers.

Le groupe devra présenter au Conseil communal une proposition concrète à la fin de la démarche, proposition basée sur la planification agricole et le processus participatif.

Le mandataire de l'étude a comme mission d'animer le GP et de favoriser la participation.

Le groupe sera composé de 7 membres choisis par le Conseil communal, dans ses rangs et parmi les agricultrices/agriculteurs; le Conseil communal désigne le président du GP; le représentant ECR participera aux séances.

### b) Le groupe de concertation (GC)

Le groupe comprend les agricultrices/agriculteurs qui ne sont pas dans le GP (une personne par exploitation inscrite aux paiements directs) et des représentants d'autres groupes d'intérêts (propriétaires de vergers, propriétaires fonciers non-agricoles, ...); le nombre, en plus du GP, ne devrait pas être supérieur à 10 -15 personnes.

Le travail du GC se limite à la participation active à 3 ateliers devant permettre de respecter le principe de participation appliqué à la démarche, tel que décrit plus haut.

Pour le bon déroulement, la commune mettra à disposition ses infrastructures et sa logistique (salle, convocation, procès-verbaux). ECR recevra systématiquement les pv des séances tenues dans le cadre du présent mandat.

## 6) Procédure et description des modules

**Module 1:** analyse (évaluation de l'état initial)

- Première séance du GP: organisation du projet, constitution du GP, programme des travaux, calendrier.
- Description de l'état initial dans les différents domaines: caractéristiques des exploitations (y compris formation, relève), production agricole, collaboration inter-

entreprise, situation économique, aménagement du territoire (actualité du PAL, zone agricole, évolution récente des zones à bâtir, situation des fermes, vergers), infrastructures rurales (particulièrement réseau de chemins), ressources naturelles (zones protégées, inventaires), loisirs (réseaux pédestres, équestres, vélos, VTT, etc.).

- Contact personnel du mandataire avec chaque exploitant sur son exploitation pour recueillir un maximum d'informations.
- Synthèse et évaluation de l'état initial.
- Deuxième séance du GP: mise au net et validation de l'évaluation de l'état initial, identification des acteurs non-agricoles et des groupes d'intérêts locaux, détermination des personnes pour la constitution du GC et contacts avec celles-ci.
- Rédaction du rapport partiel concernant le module 1.

## **Module 2:** stratégie (développement d'une stratégie pour l'agriculture et l'espace rural)

- Premier atelier réunissant le GP et le GC: réalisation d'une analyse SWOT.
- Sur la base de cette analyse, définir des scénarios de développement possibles et retenir la meilleure stratégie de développement pour l'agriculture et l'espace rural.
- Mise au net de la stratégie de développement avec le GP et rédaction du rapport partiel concernant le module 2.

## **Module 3:** objectifs (définition des objectifs et pondération)

- Définition d'objectifs précis pour concrétiser la stratégie et construction d'un système d'objectifs (voir la méthodologie appliquée pour l'analyse d'utilité dans les améliorations foncières).
- Troisième séance du GP: (discussion sur les objectifs et le système d'objectif, validation, préparation du système de pondération).
- Deuxième atelier réunissant le GP et le GC: présentation du système d'objectifs, réalisation de la pondération des objectifs.
- Rédaction du rapport partiel concernant le module 3.

## **Module 4:** mesures (détermination des mesures et de la suite des opérations)

- Quatrième séance du GP:
  - = discussion des résultats du module "objectifs" et validation des objectifs retenus
  - = discussion et listing de mesures
  - = choix de mesures (description, contenu)
  - = priorités, relations avec le territoire, possibilités de concrétiser les mesures (instruments, procédures).
- Synthèse sur les mesures.

- Mise au net avec le GP.
- Troisième atelier réunissant le GP et le GC: présentation des mesures, évaluation du GC, discussion des instruments possibles et suite des opérations.
- Conclusions du troisième atelier et mise au net et validation des mesures et instruments retenus avec le GP.
- Cinquième séance du GP, avec le Conseil communal (séance terminale)
  - = présentation et discussion des résultats et des propositions pour la suite; position de l'autorité communale;
  - = détermination des instruments et des procédures: types de projets, acteurs et porteurs de projets, calendriers, possibilités de financement, rôle des acteurs et des groupes d'intérêts, prochaines étapes.
- Assemblée d'information pour la population (présentation des résultats de la planification agricole, discussion, questions, propositions).
- Rédaction du rapport partiel concernant le module 4 et conclusion du dossier, rapport final.

En cas de besoin avéré, des séances supplémentaires pourront se révéler nécessaires en cours de processus.

Remarque: un point important du module est la description des instruments et des possibilités de financement pour les différentes mesures d'améliorations structurelles envisageables au sens large (améliorations foncières, constructions rurales, mesures 93 1 c) Lagr, ... ); dans ce contexte, les nouveaux instruments de la Confédération seront examinés; la piste du remaniement parcellaire restera une option possible comme amélioration structurelle agricole d'envergure.

## 7) **Eléments à considérer dans l'étude**

Les thèmes suivants seront, entre autres, pris en compte dans l'étude:

- conséquences d'accords ALEA et OMC pour l'agriculture de Coeuve;
- chances et risques pour l'agriculture de Coeuve avec le nouveau système des paiements directs;
- potentiel économique dans l'écologie (réseau OQE, etc.);
- agriculture biologique;
- production animale, production laitière;
- la situation des fermes dans le village, état des bâtiments existants (investissements récents), nécessité de colonies à terme, ...
- comment augmenter la compétitivité de l'agriculture de Coeuve?

- comment apporter de la valeur ajoutée, diversifier les activités? (vente directe, ...);
- érosion des sols, techniques culturales simplifiées;
- possibilité de réduire les coûts de production sur les parcelles, collaboration inter-entreprise pour les cultures pour la réduction des frais de machine (p.ex. rotation commune entre exploitations), remaniement parcellaire (avec plan de location), remembrement par voie d'affermage;
- Cuma;
- la question des vergers, valorisation des produits, écoulement;
- influence du projet de district franc sur l'agriculture à Coeuve;
- carte des dangers naturels à Coeuve;
- projet "sentier des bombes".

Le document « Les lignes directrices du développement rural dans le Canton du Jura et le Jura bernois » est aussi à considérer comme document de référence.

## 8) Résultats et suite de la procédure

Le rapport final (avec les plans en annexe) sera livré en 8 exemplaires papier (Commune, GP, ECR, OFAG, 4 en réserve) et un exemplaire numérique pdf. De plus, un montage powerpoint sera préparé pour l'assemblée d'information à l'intention de la population.

ECR et OFAG examineront le rapport final et se prononceront sur les mesures, les instruments proposés, le financement et les possibilités de soutien.

Les projets découlant de la planification agricole (avant-projet, projets d'exécution) feront l'objet de mandats ultérieurs.

## 9) Calendrier

L'étude démarrera dès l'attribution du mandat. Elle durera 6 mois.

### Annexes:

- description sommaire des exploitations agricoles de Coeuve (extrait du recensement 2009)
- procès-verbal de la visite fédérale du 15 décembre 2009

PS.mca/25.02.2010